

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dimanche 15 mars

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES A LA FRONTIÈRE FRANCO-ALLEMANDE

Les ministres de l'Intérieur français et allemand, C. Castaner et H. Seehofer, sont en contact étroit depuis quelques jours pour évoquer les modalités de circulation à la frontière franco-allemande dans le contexte sanitaire actuel induit par la pandémie de COVID-19.

La France mène déjà des contrôles ciblés à ses frontières avec l'ensemble des pays limitrophes. L'Allemagne annonce qu'elle rétablirait dans les heures à venir les contrôles à ses frontières avec plusieurs pays limitrophes, dont la France.

Ces contrôles français et allemands ne constituent pas une fermeture de notre frontière commune. Ils ont pour objectif de limiter les échanges non-nécessaires entre nos deux pays afin de limiter la propagation du virus.

Les franchissements de la frontière franco-allemande seront donc limités, dans les deux sens, au strict nécessaire.

Seront quoi qu'il en soit autorisés à traverser la frontière sur les différents points de passage terrestres :

- les salariés frontaliers vivant de part et d'autre de la frontière
- les transporteurs de marchandises

La mise en œuvre concrète de ces mesures fera l'objet d'une concertation étroite entre les autorités françaises et allemandes.